ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 6 juin 1900 (17 Prairial An 108 de la République). 157e jour de Ramadan. 7e jour du printemps. Le jour du lever du soleil à 3 h. 47 m. Lever de la lune à 1 h. 32 m. Coucher de la lune à 14 h. 14 m.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Mesures des observations météorologiques faites à Lille, le 5 juin. Baromètre à 0 mètre 00 m. 760 millimètres. Temps variable et pluie.

Humidité depuis 24 heures : 5 m/m.

Thermomètre à 0 mètre du sol : 15 de 0 mètre, à 3 heures de l'après-midi : 21° au-dessus.

État du ciel : Clair.

Direction et force du vent : Nord, modéré.

Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m/m 0.

Temps probable pour aujourd'hui : Beau.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LA POLICE

La lessive continue...

Est-ce assez significatif ?

La *Croix*, sotte, verse un pleur à propos du départ du disgracié Barroyer. Elle lui souhaite de trouver au Mans, le repos bien gagné que nécessitent son état de santé et le surmenage qu'il a supporté à Roubaix... ; tais-toi, mon cœur !

Le *Journal* soi-disant catholique et honnête *de Roubaix*, lui-même, est muet. Il se contente de dire que c'est sur sa demande que le disgracié Barroyer est déplacé, sans ajouter que, cette demande, M. Barroyer a été mis en demeure de la formuler.

Par contre, la presse républicaine de Paris consacre quelques lignes à l'ancien commissaire central de Roubaix.

Sous le titre : « Une bonne mesure », nous lisons dans la *Lanterne* :

Par décret en date du 1er juin, M. le Ministre de l'Intérieur vient d'envoyer en disgrâce au Mans, M. Barroyer, commissaire central de Roubaix.

Ce singulier fonctionnaire, qui était dans le Nord le meilleur agent de M. Motte, député clérical, et de toute la réaction, s'était signalé au cours de la dernière campagne électorale par ses violences contre les électeurs républicains et les ouvriers socialistes.

Il avait de plus assez fâcheusement attiré l'attention sur lui, alors qu'excité dans la police de sûreté de Roubaix un scandale dont nous avons entretenu nos lecteurs : il s'agissait de la condamnation à 3 ans de travaux forcés d'un ouvrier belge illettré, que plusieurs agents avaient, de connivence avec des rôdeurs de frontière, présenté comme coupable de plusieurs crimes d'incendie, qu'il ne pouvait avoir commis, on l'a su depuis.

Malheureusement, la lumière ne pourra se faire complète sur cette affaire. L'instruction judiciaire ouverte récemment a dû être close, Veruhlst le forçat innocent, étant mort au bagne, au moment même où y arrivait une commission rogatoire envoyée par le parquet de Lille.

La mesure qui atteint et justement le commissaire central Barroyer aura tout au moins, un légitime commencement de satisfaction donné à l'opinion publique.

De la *Petite République*, sous le titre : « Les Scandales policiers de Roubaix » :

Nous avons entretenu nos lecteurs, il y a plusieurs mois, des scandales qui venaient d'éclater dans le personnel de la police de sûreté à Roubaix.

Le chef de police, le citoyen Carrette s'employait à réorganiser complètement et à nettoyer le service de la sûreté, une enquête était ouverte et une commission rogatoire nommée. Le 1er décembre dernier, interrogé Verhulst, le malheureux forçat qui était tombé dans le guet-apens organisé par les mouchards amis de la police, et avait été condamné pour des incendies qui ne pouvaient, matériellement, avoir été allumés par lui.

Par un hasard étrange et déplorable, Verhulst est mort à l'infirmerie du bagne, huit jours après l'arrivée de la commission rogatoire et sans avoir pu être interrogé. L'inspecteur de police, que Carrette avait suspendu de ses fonctions et qui était soupçonné d'avoir machiné, de complicité avec la bande, la condamnation de Verhulst, a bénéficié de ce fait d'une ordonnance de non-lieu.

Mais le ministre de l'intérieur semble avoir heureusement compris que la mort du forçat, sans aucun doute innocent, ne pouvait profiter au chef qui avait toléré et couvert dans son service des scandales tels que ceux que nous racontâmes en leur temps.

Aussi, par décret du 1er juin, le sieur Barroyer, commissaire central à Roubaix, vient-il d'être envoyé au Mans, malgré Motte, le député réactionnaire, dont il était l'homme d'affaires. Nous félicitons Roubaix de perdre ce fonctionnaire détesté ; mais nous plaignons les Manceaux de leur triste cadeau qui leur fait un personnage incapable et ouvertement dévoué à la réaction.

On se demande maintenant, dans le Nord, ce que le préfet Vin en attend pour revoquer l'inspecteur de police suspendu par Carrette, il attend, sans doute et selon son habitude, les ordres de Motte.

Notre confrère a raison de s'étonner de l'attitude du préfet. Mais nous pouvons annoncer que Motte sera aussi impuissant à sauver l'agent qu'il a été à sauver le chef : la révocation, dont parle la *Petite République*, s'impose et elle sera décidée sous peu. — M. Letailleur, de la Préfecture, devrait-il en avoir la jaunisse....

G. L.

Tout le monde achète ses **Chapeaux de paille** aux *Galeries Lilloises*, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

LEUR BONNE FOI

Au cours de la récente période électorale, nous avons démontré, — malgré les fausses dénégations très intéressées de M. Motte, — que ce fumiste député avait travaillé contre la classe de fonctionnaires si intéressante des facteurs.

Nous avons même donné des extraits de leur vaillant organe corporatif, *Le Réveil des Facteurs*, mettant M. Motte à l'index.

Aussi comprend-on l'intérêt qu'ont aujourd'hui les journaux mottistes à travestir la vérité lorsqu'une amélioration, due à la municipalité socialiste de Roubaix, est décrétée par le Ministère des Postes et Télégraphes, Millerand.

C'est ainsi qu'à propos de la récente augmentation du nombre des facteurs de ville (quatre emplois nouveaux) la *Croix* et le *Journal soit disant catholique et honnête de Roubaix* disent :

« Cette décision a été prise à la suite des vœux émis dernièrement par la Chambre de Commerce. »

C'est du pur mensonge !

En effet, le Ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes, en informant le maire de Roubaix de la création de ces quatre nouveaux emplois, lui fait savoir que cette décision a été prise « Conformément au vœu émis par le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 6 avril dernier... »

Voilà encore une fois les journaux Mattionnaires pris la main dans le sac, en train de se f... de leurs lecteurs.

Menteurs et menteurs !

G. L.

Désertiste sérieux et voleur. — Un réservisto du 1er de ligne à Cambrai, assez embêté, Jules Jacquemin, âgé de 20 ans, sans domicile fixe, hab. tant Roubaix, demande permission avec un autre réservisto nommé Radeau, pour les fêtes de la Pentecôte.

Il se rendit dimanche chez le beau-père de son camarade, Mlle Radeau, qui tient un bistrot.

Jacquemin profita de ce qu'il était demeuré seul avec la jeune fille pour la violenter et lui demander de surprendre une somme de 50 francs qu'elle avait, disait-elle, économisée sur le produit de la vente de son fonds de commerce.

Le voyant revenir, le beau-père lui demanda de surprendre une somme de 50 francs qu'il avait, disait-il